

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-six
Le lundi 18 mai 2026 à 19 heures 00

Présents : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 18 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15

Convocation et affichage : 11 mai 2026

Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Nadine OLZSER, Laurent CAHET, Guillaume BRULÉ, GUÉNÉDAL Nolwenn, Chloé LEFRANC, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.

Absents excusés : Pascal FRIBOURG (donne pouvoir à Jean-Claude SITRUK), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Céline DANIBO), Jean-Jacques PEYRE (donne pouvoir à Mathieu BRINDEAU).

Secrétaire de séance : Guillaume BRULÉ

Préambule :

Monsieur Le Maire a évoqué une altercation entre une élue et une administrée. Il a rappelé les règles de bien vivre ensemble et les modes de concertation avec la population.

- 1/Adoption du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

- 2/Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur Le Maire présente le rôle de cette commission, qui se réunit en général une fois par an.

Monsieur Le Maire précise qu'un avis à la population a été diffusé sur le site internet, affiché en mairie et l'application mon village.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

-de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts (CGI)

	Titulaire	Suppléant
1	LE NOCHER Yannick	DERIAN Pierre-Yves
2	SITRUK Jean-Claude	POILVET Laetitia
3	JEHANNO Joseph	LE GOIC Michel
4	LAIGO Jean-François	PEYRE Jean-Jacques
5	LE HEC Didier	HERISSON Liza
6	LE CLANCHE Evelyne	DECOURCELLE Stéphanie
7	DANIBO Céline	CAHET Laurent
8	DCOURCHELLE Elodie	FRIBOURG Pascal
9	BRULÉ Guillaume	LEFRANC Chloé
10	DANO Marianne	LE BRECH Guillaume
11	BRINDEAU Mathieu	LAIGO Yannick
12	OLZSER Nadine	KERVADEC Joseph

3/Résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'écoquartier

Monsieur Le Maire expose que la commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'écoquartier du centre bourg.

Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre de 593 000 € HT avant le commencement des études de maîtrise d'œuvre.

Suite à l'avis d'appel à la concurrence diffusé sur le site Mégalis de la commune, la commune a reçu 9 offres (neuf propositions d'honoraires) pour cette mission.

Monsieur Le Maire rappelle que les deux critères d'analyse des offres sont :

- Le coût de la mission (40 %)
- La valeur technique de la proposition (60 %)

Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet SIAM Conseils, assistant à maîtrise d'ouvrage sur cette opération.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 07 avril 2026

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères d'analyse des offres.

La proposition du cabinet SAS TERRA HUMANIS est l'offre considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant d'honoraires de 34 130 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- De valider la proposition du cabinet SAS TERRA HUMANIS pour un montant de 34 130 € HT
- Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

4/Vote du CFU 2025 de la commune

Pour des raisons techniques sur la plateforme de la DGFiP, le BP 2026 de la commune a été voté avant le vote du CFU 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de BRANDIVY ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Les opérations d'ordre non budgétaires de transfert de résultat sont des opérations uniquement opérées par le SGC

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Opérations budgétaires recettes	1 143 214.20	869 902.80
Opérations budgétaires dépenses	880 156.57	579 550.37
Résultat de l'exercice 2025 (rec -dep)	263 057.63	290 352.43
Résultats antérieurs reportés (2024 selon balance)	668 930.18	83 012.38
Résultat cumulé à la fin exercice 2025	931 987.81	373 364.81
Restes à réaliser recettes		128 995.00
restes à réaliser dépenses		638 030.00
Résultat d'investissement corrigé des RAR		-135 670.19
Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	-10 864.40	+20 000
Résultat de clôture exercice 2025 avec intégration des opérations d'ordre non budgétaires – A AFFECTER EN 2026	921 123.41	393 364.81

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le CFU 2025 de la commune de BRANDIVY.

- de **DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

5/Modification des résultats COMMUNE 2025 suite à l'intégration d'opérations d'ordres non budgétaires

Considérant les résultats DEFINITIFS de l'exercice 2025 présentés et résumés comme suit par le Maire :

Suite à l'intégration des opérations d'ordre non budgétaires (écritures du SGC de clôture du lotissement du centre bourg), les résultats définitifs de la commune sont les suivants :

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Résultat cumulé à la fin exercice 2025	931 987.81	373 364.81
Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	-10 864.40	+20 000
Résultat de cloture exercice 2025 avec intégration des opérations d'ordre non budgétaires – A AFFECTER EN 2026	921 123.41	393 364.81
A couvrir par l'affectation si <0		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-De constater, d'approuver et d'affecter définitivement, au budget principal de la commune, les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Section d'investissement :

Recettes : art 001 RI : excédent reporté : 393 364.81 €
Recettes : art 1068 RI : Excédents de Fonctionnement capitalisés : 721 123.41 €

- Section de fonctionnement :

Recettes : Compte 002 RF : Excédent de Fonctionnement reporté : 200 000 €

6/Budget Commune : décision modificative n°1

Suite à l'intégration des résultats d'ordre non budgétaires et à la nouvelle affectation des résultats 2025 sur le BP 2026, Il est nécessaire de prendre une décision modificative. Par ailleurs, un ajustement des crédits budgétaires liés aux travaux sur le budget annexe du lotissement de KERICAN (+20 000 € = DM 1) modifie la prévision d'excédent de clôture du budget annexe reversé sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-de valider la décision modificative proposée.

7/Vote du CFU 2025 LOTISSEMENT du Hameau de Kerican

Considérant les résultats DEFINITIFS de l'exercice 2025 présenté et résumé comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Opérations budgétaires recettes	456 624.70 €	365 430.11 €
Opérations budgétaires dépenses	456 623.74 €	1 200 891.31 €
Résultat de l'exercice 2025 (rec -dep)	0.96 €	-835 461.20 €
Résultats antérieurs reportés (2024 selon balance)	790 553.12	378 836.89
Résultat à affecter	790 554.08	-456 624.31
Résultat cumulé d'investissement		-456 624.31
Restes à réaliser recettes		0.00
restes à réaliser dépenses		0.00
Résultat d'investissement corrigé des RAR		-456 624.31
A couvrir par l'affectation si <0		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
- **D'APPROUVER** le CFU 2025 du budget du LOTISSEMENT de KERICAN.

8/ Budget lotissement du Hameau de Kerican : décision modificative n°1

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative portant sur les derniers travaux et les révisions de prix du lotissement de kerican (+20 000

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-de valider la décision modificative proposée.

9/Tarifs communaux

Monsieur Le Maire fait un point sur les tarifs communaux. Il précise que certains tarifs n'ont pas augmentés depuis 2023 Seuls les tarifs de la restauration scolaire ont été revus en 2024 avec la tarification par tranche de QF (quotients familiaux) suite à la mise en place de la tarification sociale à 1 €.

Dans un contexte économique tendu, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire. Il y a une proposition de communiquer de nouveau sur l'ouverture de la cantine aux adultes et aux seniors notamment.

Les tarifs de la garderie devant passer au seuil supérieur, il est proposé de lancer une recherche de financement auprès des services de la CAF.

Marianne DANO demande de calculer un exemple concret de ce que représente l'augmentation des tarifs sur une année scolaire. Après calcul de l'impact d'une augmentation du tarif de la garderie, il est décidé de maintenir également les tarifs actuels de la garderie.

En attendant et après débat, la décision est prise de ne pas augmenter les tarifs de la garderie.

Dans l'attente de travaux à la salle polyvalente et compte tenu du tarif de la salle de l'Etang (appartenant à GMVA), les tarifs actuels de location de la salle polyvalente et des salles associatives sont conservés.

Après débat, le Conseil municipal décide :

-de maintenir les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie et des locations (salle polyvalente et salles associatives)

-de fixer les tarifs du cimetière au 01 septembre 2026 comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE

DUREE DE LA CONCESSION	TARIFS 2024	TARIFS AU 01/09/2026
15 ans	105.000 €	110 €
30 ans	168.00 €	170 €
PRIX DU CAVEAU 4 PLACES	1 580,00 €	1 580 €

CONCESSIONS CAVURNES

CAVURNES	TARIFS 2024	TARIFS AU 01/09/2026
15 ans	210,00 €	215 €
30 ans	368,00 €	370 €
Ouverture et fermeture de la plaque refermant la caverne	50,00 €	50 €

JARDIN DU SOUVENIR

DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR		
TARIF	30,00 €	30 €

10/Rapport d'activités du Conseil Départemental 2026

Ce rapport était mis à la disposition du conseil municipal.

11/Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Contrats ou devis signés :

2LM : mission de maîtrise d'œuvre : Aménagement de sécurité entrée EST du bourg D103 : 5 800 € HT

CELTY bois : 689.17 € HT

GUHUR : matériels ST : 4433.42 € HT

CUISINE FROID CONCEPT : éplucheuse légumes : 2195.33 € HT

GINGER : recherche amiante enrobé : 1 999 € HT


GMVA : chantiers nature : 2 835.77 €

PARTICULIER : remorque agricole : 2 500 €

12/Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20

Le secrétaire de séance
Guillaume BRULÉ



le 26 MAI 2026
Le Maire



Guillaume GRANNEC